

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative 1/2023 – Budget Gendarmerie

Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-huit heures et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
FORAY Gaëlle pouvoir Madame Corinne BOYER
GUILLERMET Maria pouvoir Monsieur Le Maire
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 23 présents et 6 pouvoirs - 29 votants

Vu la délibération n°2021-169 du 15 décembre 2021 acceptant la cession du Département de l'Ain moyennant l'euro symbolique de la parcelle cadastrée B583,

Vu la délibération n°2021-168 du 15 décembre 2021 acceptant la cession du CHPH moyennant l'euro symbolique des parcelles cadastrées Z036, B283P, B282, B281 et B464,

Vu la délibération n°2023-03-15 du 29 mars 2023 établissant le budget primitif 2023 du budget annexe « GENDARMERIE de Plateau d'Hauteville »,

Considérant l'acte notarié du 15 avril 2022 validant la cession du Département de l'Ain moyennant l'euro symbolique de la parcelle cadastrée B583, d'une superficie de 2 595 m², et l'avis des domaines du 13 janvier 2022 fixant la valeur vénale de cette parcelle à 80 000 €,

Considérant l'acte notarié du 15 avril 2022 validant la cession du CHPH moyennant l'euro symbolique des parcelles cadastrées Z036, B283P, B282, B281 et B464, d'une superficie totale de 17 176 m², et fixant la valeur vénale de ces parcelles à 206 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 16 mai 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET GENDARMERIE** afin d'intégrer dans l'inventaire les parcelles cédées par le département et le CHPH, à l'euro symbolique, pour une valeur vénale totale de 286 000 € :

Compte et opération	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
2313 – 041 – opé 482	Immobilisations en cours – Constructions – Démolition Bellecombe	+ 286 000	
1323 – 041 – opé 482	Subventions d'investissement - Département		+ 80 000
1328 - 041 – opé 482	Subventions d'investissement - Autres		+ 206 000
	Total de la section d'INVESTISSEMENT	286 000	286 000

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

